

	Procédure	
	PO04-PR0004 Procédure de transport des patients	I.E. :2

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Hospitalisation

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
1	22/08/2019	Création
2	12/11/2020	Modification

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		02/09/2020	11:55:16
Ndeye Bigue NDIAYE	Maitresse Sage-femme		04/09/2020	10:42:45

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		04/09/2020	11:02:51

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Abdoulaye Diop	Directeur Médical et Technique		12/11/2020	14:57:12

Objet de la procédure

Cette procédure a pour objet de décrire les dispositions relatives au transport des patients, médicalisé ou non, dans le cadre d'un transport pour un examen complémentaire, d'un transfert ou d'une évacuation.

Domaine d'application

Cette présente procédure s'applique aux médecins et personnel paramédical de garde, au personnel en poste à l'accueil de la clinique ainsi qu'aux patients.

Responsabilité

Le pilote est chargé de l'application de cette procédure.

Référence

Norme ISO 9001 V 2015

Description de la procédure

Acteur	Action	Commentaires
Personnel médical	Prend la décision de transporter le patient et définir le type de transport nécessaire : ambulance médicalisée ou non médicalisée.	<u>Tout transport de patient se fait en ambulance</u> (médicalisée ou non en fonction du cas)
Personnel d'accueil	Appelle le SAMU (1515) ou SOS Médecins.	La priorité est donnée au SAMU compte tenu de leurs délais d'intervention et de leurs tarifs.
Infirmière ou Aide-infirmière	Accompagne le patient dans l'ambulance.	Son transport retour lui est remboursé le cas échéant.
Patient / Personnel d'accueil	Cas 1 : Règle la facture du transport directement à l'ambulance Cas 2 : NEST avance les frais du transport et l'inclut dans la facture globale de la prestation.	